PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle polyvalente de la commune, à huit clos.
M. Roland Chareyron, Maire de Vieille Brioude ouvre la séance à 20H et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

Présents : Arbogast Anne, Bancharel Katia, Chapaveire André, Chareyron Roland, Cuellar Rachel, Garnier Mathieu Gauzy Valérie, Hostal Josiane, Lamat Franck, Mosnier Nicolas, Pauc Gilles, Philis Pierre, Salat Dufal Françoise, Tixier Olivier et Vidal Christine.

Présence de Marina Pereira Rebelo, rédacteur territorial

Roland Chareyron, Maire de Vieille Brioude propose de désigner Katia Bancharel secrétaire de séance, l'ensemble des élus présents approuve cette proposition.

Monsieur le Maire précise que le vote du PV de la séance du 06 avril 2021 sera remis lors du prochain conseil en même temps que le vote du PV de la séance du 13 avril 2021.

M. Le Maire présente ensuite l'ensemble des points qui vont être abordés lors de la réunion, les 2 points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :
- Rapport 7 : Signature conventions
- Rapport 13 : Remise gracieuse loyer du gite 2021

Rapport 1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – COMMUNE

Rapporteur : Christine VIDAL

1- Présentation :

Le trésorier a transmis à la commune les comptes de gestion comme la loi lui en fait obligation.

Les écritures du compte de gestion sont identiques à celles du compte administratif établies par la collectivité.

Résultats 2020 :

- Investissement : 382 623.99€
- Fonctionnement : 468 266.00€

TOTAL 2020 : 850 889.99€

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 043034 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BRIOUDE ETABLISSEMENT : VIEILLE BRIOUDE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30000 - VIEILLE BRIOUDE Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	64 744,91		317 879,08		382 623,99
Fonctionnement	464 180,65	241 995,09	246 080,44		468 266,00
TOTAL I	528 925,56	241 995,09	563 959,52		850 889,99
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
30400-ASST VIEILLE BRIOUDE					
Investissement	636 651,37		-607 912,71		28 738,66
Fonctionnement	78 720,93	24 808,63	28 364,00		82 276,30
Sous-Total	715 372,30	24 808,63	-579 548,71		111 014,96
TOTAL III	715 372,30	24 808,63	-579 548,71		111 014,96
TOTAL I + II + III	1 244 297,86	266 803,72	-15 589,19		961 904,95

APPROUVER le Compte de Gestion 2020 tel que présenté.

Rapport 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE
Rapporteur : Christine VIDAL

1- Présentation :

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2020						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Opérations de l'exercice	572 286,99	818 367,43	193 264,62	511 143,70	1 083 430,69	1 329 511,13
Résultats de l'exercice		246 080,44		317 879,08		563 959,52
Résultats de l'exercice Antérieur		*222 185,56*		*64 744,91*		*286 930,47*
Résultats de clôture		468 266,00		382 623,99		850 889,99
Restes à réaliser			587 970,00	172 800,00	587 970,00	172 800,00
Résultats Définitifs		*468 266,00*	*32 546,01*			*435 719,99*

2

2- Proposition :

- APPROUVER le Compte Administratif 2020

Christine VIDAL précise que les attributions de compensation correspondent à l'ex Taxe professionnelle, cette somme reste identique d'une année sur l'autre. Elle ajoute que la baisse des recettes de fonctionnement provient notamment des conséquences de la crise sanitaire (produits de service) et que les compensations vont augmenter avec la suppression des recettes liées à la taxe d'habitation.
Christine VIDAL ajoute que la crise sanitaire a également eu impact sur les dépenses de fonctionnement notamment au niveau du transport scolaire. Elle précise par ailleurs que la baisse au compte 6068 « autres fournitures » vient du fait que ce compte avait été augmenté en 2019 pour répondre à l'achat de fournitures pour la construction du local de chasse, travaux réalisés en régie.

Françoise Salat Dufal demande s'il est possible de préciser le numéro du compte « Autres Contributions » qui correspond aux remboursements faits à l'EPF (établissement public foncier), Marina Pereira Rebelo répond qu'il s'agit du compte 65548.
Françoise Salat Dufal demande également des précisions sur le compte 6218 « Autres personnels extérieurs », le montant prévu au budget lui semble important et demande quel est le tarif horaire du service de remplacement auquel la commune fait appel. En effet, elle demande pourquoi ne pas recruter une personne sur la commune qui pourrait assurer les remplacements du personnel absent, comme le faisait auparavant Josiane Hostal.
Françoise Salat Dufal précise que c'est AEB (Action Entraide en Brivadois) qui assure cette prestation et que le montant est facturé 19€/heure, elle demande à M. Le Maire, s'il ne faudrait pas embaucher une personne.

M. Le Maire répond qu'il est d'accord sauf que ce n'est pas si facile, la commune ne trouve pas de personnel pour assurer ce poste (remplacement ponctuel au « pied levé »).

Rachel Cuellar ajoute qu'AEB répond rapidement (la veille pour le lendemain) lorsqu'on les sollicite pour un remplacement.
M. Le Maire précise qu'il faut une personne de confiance, compétente et disponible.
Rachel Cuellar ajoute « on y travaille ».

Pierre Philis dit qu'aujourd'hui les conditions des ressources humaines ont évolué et sont bien différentes qu'il y a 5 ans en arrière, il précise que c'est compliqué de trouver du personnel compétent rapidement et confirme le point de vu de Rachel Cuellar.

Rapport 3 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - COMMUNE
Rapporteur : Christine VIDAL

1- **Présentation :**

Constatant que le Compte Administratif 2020 présente un **résultat de fonctionnement** de clôture excédentaire de **468 266€**

Constatant que le Compte Administratif 2020 présente un **résultat d'investissement** de clôture excédentaire de **382 623.99€**

2- **Proposition :**

Affectation à la section Investissement :

- Excédent reporté à la section **investissement en recettes** **32 546.01€ (Compte 1068)**
- Excédent reporté à la section **investissement en recettes** **382 623.99€ (Compte 001)**

Affectation à la section Fonctionnement :

- Excédent reporté à la section **de fonctionnement en recettes** **435 719.99€ (Compte 002)**

Pierre Philis demande s'il existe des ratios ou des moyennes de personnel par rapport aux autres communes afin d'avoir un élément de comparaison, Christine Vidal répond qu'elle va se renseigner.

M. Le Maire remercie Christine Vidal et Marina Pereira Rebelo pour le travail effectué sur la préparation des documents budgétaires. Il rappelle que ce ne sont pas toutes les communes qui ont un budget avec un excèdent d'investissement aussi important. Il ajoute que c'est le résultat d'une bonne gestion antérieure.

M. Le Maire demande de procéder aux votes des points suivants :

- **Compte de Gestion 2020**, la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ;

- **Compte Administratif 2020**,

M. Le Maire ne peut pas assister au vote du conseil administratif (article L.2121-14 du CGCT), il demande que la personne la plus jeune prenne la présidence. Sa demande est approuvée, est ainsi nommé Nicolas Mosnier.

M. Le Maire quitte la salle. Nicolas Mosnier procède au vote, la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents. M. Le Maire rejoint l'assemblée ;

- **Affectation des résultats 2020**, la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Rapport 4 : TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : Christine VIDAL

1- Présentation :

Rappel des taux appliqués en 2020

- Taxe d'habitation : 8.31%
- Taxe sur le foncier bâti : 9.59%
- Taxe sur le foncier non bâti : 89.99 %

Proposition des taux pour 2021 (suite à réforme Taxe d'habitation) :

- Taxe sur le foncier bâti : 31.49% (*9.59% commune + 21.90% département*)
- Taxe sur le foncier non bâti : 89.99 %

Bases communiquées par le Centre des Impôts et du produit attendu par la commune pour l'exercice 2021

- Taxe sur le foncier bâti : 1 422 000 X 31.49% = 447 788€
- Taxe sur le foncier non bâti : 30 300 X 89.99 % = 27 267€

TOTAL ……..475 055€

→ *Produit Taxe d'habitation restant pour 2021 : 23 922€*
→ *Contribution coefficient correcteur : -155 910€*

TOTAL produits attendus pour 2021 ……..343 067€

2- Proposition :

Ne pas augmenter le taux des taxes locales pour l'année 2021.

Christine Vidal précise que la présentation de la feuille d'imposition 2021 va être modifiée, la part communale sera additionnée à la part départementale.

Françoise Salat Dufal demande si ça va augmenter.

Christine Vidal répond que non, au final le montant ne sera pas changé.
Les administrés pourront s'interroger sur ce nouveau taux mais il faudra les rassurer en précisant que le montant final reste le même, le taux communal n'évolue pas.

Olivier Tixier demande comment on va l'expliquer aux administrés.

M. Le Maire répond que les services fiscaux vont certainement l'expliquer, sinon on l'expliquera.

Christine Vidal ajoute qu'en contrepartie la commune ne percevra pas les 31.49% de recettes attendues puisqu'une partie est reversée au département. Un coefficient correcteur vient corriger le montant attendu par la Commune. La recette 2021 (354 000€) est sensiblement identique à 2020 (351 000€).
Aujourd'hui la commune ne constate pas de perte mais quelle sera l'évolution de cette recette dans les années à venir ?

M. Le Maire demande de procéder au vote, la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Rapport 5 : AMORTISSEMENTS 2020 - COMMUNE
Rapporteur : Christine VIDAL

1- Présentation :

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler.
Il est la constatation de l'amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif qui résulte de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.
Ces opérations sont non obligatoires pour les communes de – 3500 habitants sur le budget investissement de la commune sauf pour l'éclairage, les logiciels, licences, et les subventions versées par la collectivité.

En revanche ces écritures sont obligatoires sur le budget investissement de l'assainissement sur toutes les dépenses et également sur les recettes concernant les subventions perçues par la collectivité.

Un tableau d'amortissement est établi, il sert à déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année au budget.

La procédure d'amortissement est une opération d'ordre budgétaire qui nécessite l'inscription au budget primitif :

- d'une dépense de fonctionnement au chapitre 042, compte 68 « dotations aux amortissements et provisions » (aux subdivisions concernées)

- d'une recette, d'un même montant, en recette d'investissement, au chapitre 040, compte 28 « Amortissement des immobilisations » (aux subdivisions concernées)

La durée d'amortissement est fixée par l'assemblée délibérante par bien ou par catégorie de biens.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M 14 ;

AMORTISSEMENTS EN COURS BUDGET COMMUNE 2021								
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT 2021								
COMPTE	DATE ACQUISITION	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR DU BIEN	MONTANTS DÉJÀ AMORTIS	DUREE D AMORTISSEMENT	AMORTISSEMENT 2021	*RESTE A AMORTIR*
2804172	31/12/2014	434	Eclairage public Marand	3 223,19 €	1 284,00 €	15	214,00 €	*1 725,19 €*
	31/12/2015	446	Balisage cheminement pieton PONT	11 717,58 €	3 905,00 €	15	781,00 €	*7 031,58 €*
	31/12/2017	487	Eclairage public Bageasse	4 257,95 €	852,00 €	15	284,00 €	*3 121,95 €*
	31/12/2018	515	Partcipation extension BT JOB	625,00 €	250,00 €	5	125,00 €	*250,00 €*
	31/12/2019	526	Partcipation extension BT POUGHON	580,00 €	116,00 €	5	116,00 €	*348,00 €*
28051	31/12/2015	471	Site Internet	3 512,40 €	2 808,00 €	5	704,40 €	*0,00 €*
	31/12/2017	486	Certificat signature electronique	306,00 €	183,00 €	5	61,00 €	*62,00 €*
	31/12/2018	490	Logiciel du cimetière	8 590,08 €	3 436,00 €	5	1 718,00 €	*3 436,08 €*
	31/12/2018	514	Pack logiciel comptabilité Berger Levrault	1 934,40 €	773,76 €	5	386,88 €	*773,76 €*
	31/12/2020	20547	Certificat signature électronique	276,00 €	276,00 €	1	276,00 €	*0,00 €*
				35 022,60 €			**4 666,28 €**	***16 748,56 €***

2- Proposition

Fixer les durées d'amortissement suivantes :

- Certificat signature électronique ……. 1 an

Christine Vidal répond à la question posée par Françoise Salat Dufal lors de la réunion du 06 avril 2021 à savoir « *l'ancienne station ne devrait-elle pas sortir des immobilisations* » : la station a été construite en 1984, elle existe toujours, il y a eu des réfections et des extensions, elle ne doit donc pas sortir des immobilisations. Sa durée d'amortissement reste à 60 ans.

M. Le Maire demande de procéder au vote, la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

<u>Présentation du BUDGET PREVISIONNEL 2021</u>

Monsieur le Maire cède la parole à Christine VIDAL.

Les crédits inscrits au budget principal sont déclinés par programme ou chapitre pour la section investissement et par chapitre pour la section fonctionnement.

Le budget principal de la commune de Vieille-Brioude s'équilibrerait ainsi :

- Section Fonctionnement Recettes et Dépenses ……1 217 000 €
- Section Investissement Recettes et Dépenses ……1 255 700 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'APPROUVER les propositions budgétaires telles que présentées pour l'année 2021.

Françoise Salat Dufal demande à prendre la parole :

« Dans ce budget primitif 2021, établi de main de maître, par Madame Christine VIDAL, des travaux, normalement, sont prévus. Sauf que la Commission Travaux, depuis sa création, le 19 juin 2020, ne s'est jamais réunie. D'ailleurs, ce 19 juin, puisque j'en faisais partie, j'avais questionné Monsieur l'adjoint, publiquement, en réunion du Conseil Municipal :

—— Cette commission, elle se réunit ou bien c'est juste pour faire beau ?

—— Elle se réunit trois ou quatre fois par an ! M'avait-il répondu, franchement.

De nombreuses réunions d'autres Commissions Communales sont intervenues, malgré le Covid. Notamment, la Commission Communale Villages, plus que les autres, me semblerait-il ! (À ne pas confondre avec les réunions dans les villages !)

Pourquoi la Commission Travaux, ne s'est-elle jamais réunie, ne serait-ce qu'une fois, en pratiquement dix mois ?

Personnellement, j'ai mon idée…

Ce n'est qu'un indice de plus… »

M. Le Maire répond que la commission n'a pas besoin de se réunir pour les petits travaux, elle sera sollicitée lors projets plus conséquents comme l'aménagement des entrées du bourg.

Franck Lamat dit qu'il n'y a pas eu de « grands travaux » depuis le début du mandat du nouveau conseil municipal, sur l'année 2020 seules des petites opérations ont été engagées (réfection du petit patrimoine), rien de fondamental. Les travaux du Chemin des Grandes ont été lancés par l'ancienne municipalité il n'y a pas lieu de réunir la commission travaux pour des projets déjà engagés.

Françoise Salat Dufal demande qui décide des travaux ? M. Le Maire répond, le responsable des travaux de la commune est Franck Lamat. Françoise Salat Dufal dit que l'aire de jeux de Simpal est estimée pour un montant de 50 000 €, ce sont des travaux importants et cela devrait passer en commission des travaux.

Franck Lamat répond que ce ne sont pas des travaux mais plutôt un projet d'aménagement.

Françoise Salat Dufal demande qui est l'avocate de la commune, Marina Pereira Rebelo répond Maitre Juilles Anne Sophie.

Françoise Salat Dufal dit que les charges de personnel ont augmenté et qu'en est-il de l'augmentation du RIFSEEP, M. Le Maire avait dit qu'il le ferait en janvier.

Christine Vidal répond qu'on a voté les plafonds.

M. Le Maire précise qu'il attendait le vote du budget pour se pencher sur ce sujet.

M. Le Maire demande de procéder au vote du budget 2021, 1 vote contre Françoise Salat Dufal, 14 vote pour.

Rapport 6 : Abris bus
Rapporteur : Nicolas MOSNIER

1- Présentation :

Le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Les travaux d'aménagement des arrêts et notamment la mise en accessibilité relèvent du maître d'ouvrage (gestionnaire de voirie) l'obligeant à financer 20% des travaux ; ainsi serait pris en charge par la commune la création d'une dalle support, la Région prenant en charge intégralement la mise en place de l'abri.

Le modèle retenu pour Vieille-Brioude serait le modèle 3 « bois » tuiles rouge.
Cette installation nécessite la création d'une dalle et d'une légère rampe d'accès (voir annexe fiche technique). Ces travaux seraient réalisés par le service technique de la commune de Vieille-Brioude.

Les arrêts concernés par ces aménagements sont les suivants :
- Brugerolles
- Le Monteil
- Vazeille
- Simpal Haut

Le début des travaux pourrait démarrer en juin 2021 pour une mise en service en septembre 2021.

2- Proposition :
APPROUVER le projet d'aménagement des arrêts cités par l'installation d'abris type bois.

Françoise Salat Dufal demande qui a choisi le modèle 3.

Nicolas Mosnier répond qu'il y avait 3 modèles proposés par le Conseil Régional et le plus adapté à l'environnement de Vieille-Brioude est le 3eme modèle car c'est le seul qui propose un toit de couleur rouge (l'autre proposition était des tuiles de couleur noires) et un bardage en bois.
Il précise qu'il fallait agir rapidement pour pouvoir proposer ce projet à la Région et rendre opérationnels les abris à la rentrée scolaire de septembre 2021. La prochaine commission est prévue au mois de mai 2021.

M. Le Maire dit que s'il y a matière à discuter sur les emplacements on réunira une commission s'il le faut.

Françoise Salat Dufal répond que le fonctionnement tel qu'il est ne lui convient pas. Mais elle ne s'oppose au choix fait par Nicolas Mosnier.

M. Le Maire demande de procéder au vote, la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Rapport 7 : Signature conventions
Rapporteur : Rachel Cuellar

Rachel Cuellar revient sur le rapport 7 vu lors du conseil municipal du 6 avril 2021.

Vu la délibération N° 2021-04-06 du 6 avril 2021 portant sur la mise en place d'une convention cadre de mise à disposition des locaux communaux,

Vu la délibération N° 2021-04-07 du 6 avril 2021 portant sur la mise en place d'une convention cadre pour l'utilisation de la salle polyvalente dans le cadre associatif,

Considérant que l'application de ces conventions sera effective en 2021, il convient d'autoriser le maire à signer lesdites conventions avec les personnes ou associations concernées.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'AUTORISER à signer les conventions de mise à disposition des locaux communaux et d'utilisation de la salle polyvalente.

M. Le Maire demande de procéder au vote, la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Rapport 13 : Remise gracieuse loyers du gite 2021
Rapporteur : Roland Chareyron

M. Le Maire revient sur le Rapport 13 Remise gracieuse loyers du gite 2021, présenté lors de la séance du 6 avril 2021.
M. Le Maire n'a pas plus d'information, il a rencontré le gérant du gîte qui lui a dit qu'il attendait une aide du département d'environ 3500 € et une aide de la région de 1500 € concernant l'année 2020. A ce jour il n'a toujours rien perçu.
M. Le Maire demande l'avis de l'assemblée,

André Chapaveire dit qu'il n'est pas le seul dans cette situation.

Valérie Gauzy précise que les aides de la Région mettent longtemps à arriver.

Mathieu Garnier demande en quoi consistent ces aides.

Valéry Gauzy et Christine Vidal répondent qu'elles portent notamment sur la prise en charge des loyers d'une part et d'autre part sur la perte du chiffre d'affaire lorsqu'elle est supérieure à 50% pour les entreprises qui poursuivent leur activité.
Christine Vidal précise que la trésorerie accorde de la souplesse sur les paiements des loyers actuels.

Pierre Philis demande pourquoi la commune accorde une aide directe on pourrait suspendre les loyers.

André Chapaveire précise que pour percevoir des aides il faut pouvoir justifier d'un loyer. Il dit qu'il faudrait savoir quel est le montant des aides qu'il va percevoir en 2021.

M. Le Maire interroge l'assemblée sur la possible remise que la commune pourrait faire au gérant du gîte.
André Chapaveire dit qu'une remise de 50% semble raisonnable.

Ainsi, Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante de réduire de 50 % le montant des loyers sur une durée de 6 mois et précise que le conseil se donne la possibilité de revoir la situation du gérant du gîte à l'automne 2021.

M. Le Maire demande de procéder au vote, la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour est terminé, M. Le Maire demande s'il y a des questions, pas de questions, M. Le Maire clôture la séance à 21h40

La date du prochain conseil n'a pas été fixée.

La secrétaire de séance, Katia Bancharel.